

**La vaccination covid  
obligatoire ?**



**C'est interdit** 

**Selon 13 textes.**

# **Serment d'Hippocrate**

## **(-460/-377)**

« Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion;

# Code de déontologie médicale



Article 36 (article R.4127-36 du code de la santé publique)

*Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas. Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposés, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences.*

# **Code de Nuremberg (1947)**

« Le Code de Nuremberg stipule que « le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a repris cette interdiction contre toute expérimentation involontaire, dans son texte de 1966 qui stipule : nul ne peut être soumis sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique. »

# Déclaration de Genève (1948)

JE RESPECTERAI l'autonomie et la dignité de mon patient;

JE N'UTILISERAIS PAS mes connaissances médicales pour enfreindre les droits humains et les libertés civiques, même sous la contrainte;

*Je garderai le respect absolu de la vie humaine, dès la conception.*

*Je considérerai la santé de mon patient comme mon premier souci.*

# **Déclaration d'Helsinki de 1996 (signée par 45 pays)**

25. La participation de personnes capables de donner un consentement éclairé à une recherche médicale doit être un acte volontaire. Bien qu'il puisse être opportun de consulter les membres de la famille ou les responsables de la communauté, aucune personne capable de donner un consentement éclairé ne peut être impliquée dans une recherche sans avoir donné son consentement libre et éclairé.

# **Convention d'oviedo de 1997 (signée par 29 pays)**

## **– ↗ Art. 5 Règle générale**

Une intervention dans le domaine de la santé ne peut être effectuée qu'après que la personne concernée y a donné son consentement libre et éclairé.

Cette personne reçoit préalablement une information adéquate quant au but et à la nature de l'intervention ainsi que quant à ses conséquences et ses risques.

La personne concernée peut, à tout moment, librement retirer son consentement.

# **Loi Kouchner du 4 mars 2002**

« Art. L. 1111-4. - Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé.

« Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. Si la volonté de la personne de refuser ou d'interrompre un traitement met sa vie en danger, le médecin doit tout mettre en oeuvre pour la convaincre d'accepter les soins indispensables.

« Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

# **Arrêt Salvetti (2002)**

selon lequel aucun traitement médical n'est obligatoire au sein de l'Union Européenne

Un arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme rendu en 2002, a précisé « qu'en tant que traitement médical non volontaire, la vaccination obligatoire constitue une ingérence dans le droit au respect de la vie privée, garanti par l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales » (Arrêt SALVETTI c/Italie – CEDH Décision du 9 juillet 2002 ; n° 42197/98)

# **Article 16-1 du Code civil français**

## ► Article 16-1

Chacun a droit au respect de son corps.

Le corps humain est inviolable.

# **Résolution 2361 du Conseil de l'Europe du 28 janvier 2021**

... Sauf que le Conseil de l'Europe serait seulement consultatif.

L'Assemblée demande donc instamment aux États membres et à l'Union européenne:

- 7.3.1** de s'assurer que les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement;
  
- 7.3.2** de veiller à ce que personne ne soit victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné, en raison de risques potentiels pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner;

# **Code Pénal, Article 222-1**

- **Section 1 : Des atteintes volontaires à l'intégrité de la personne (Articles 222-1 à 222-18-3)**
    - **Paragraphe 1 : Des tortures et actes de barbarie (Articles 222-1 à 222-6-4)**
- 

## › [Article 222-1](#)

Le fait de soumettre une personne à des tortures ou à des actes de barbarie est puni de quinze ans de réclusion criminelle.

# **Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, Article 4**

**Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits.

# **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, Article 3**

1. Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale.

2. Dans le cadre de la médecine et de la biologie, doivent notamment être respectés:

- a) le consentement libre et éclairé de la personne concernée, selon les modalités définies par la loi;
- b) l'interdiction des pratiques eugéniques, notamment celles qui ont pour but la sélection des personnes;
- c) l'interdiction de faire du corps humain et de ses parties, en tant que tels, une source de profit;
- d) l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains.

# **En résumé...**

## **La vaccination obligatoire est contraire :**

- au Serment d'Hippocrate
- au Code de déontologie médicale
- au Code de Nuremberg
- à la Déclaration de Genève
- à la Déclaration d'Helsinki
- à la Convention d'Oviedo
- à la Loi Kouchner
- à l'Arrêt Salvetti selon lequel aucun traitement médical n'est obligatoire au sein de l'Union Européenne
- à l'Article 16-1 du Code civil français
- à la Résolution 2361 du Conseil de l'Europe (mais consultatif)

Et aussi ...

- au **Code Pénal, Article 222-1**
- à la **Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, Article 4**
- à la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, Article 3**

Bref,  
LA VACCINATION OBLIGATOIRE  
EST ILLEGALE.

TON CORPS



MON CHOIX!

Proposé par : LA ROSE BLANCHE  
[t.me/laroseblanchefr](https://t.me/laroseblanchefr)